



Blueplus Fast



Version: 13 Révision: 01/02/2021

Revisión precedente: 06/02/2019

Date d'impression: 01/02/2021

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE

1.1	IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: CAS: 51580-86-0 , EC: 220-767-7	Blueplus Fast
1.2	UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES: <u>Utilisations prévues (principales fonctions techniques):</u> Desinfectant de l'eau des piscines. <u>Utilisations déconseillées:</u> Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Sans restriction.	<input type="checkbox"/> Industriel <input checked="" type="checkbox"/> Professionnel <input checked="" type="checkbox"/> Consommation
1.3	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: BLUEDROPS Koninginnelaan 3 - 9031 Drogenen T +32 (0)9 430 77 77 <u>Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:</u> www.bluedrops.eu - info@bluedrops.eu	
1.4	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE: T (32) 70 24 52 45	

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: <u>Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008-2017/776 (CLP):</u> ATTENTION: Acute Tox. (oral) 4:H302 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (irrit.) 3:H335 Aquatic Acute 1:H400 Aquatic Chronic 1:H410 EUH031					
	Classe de danger	Classification de la substance	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
	<u>Physico-chimique:</u> Non classé	Acute Tox. (oral) 4:H302 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (irrit.) 3:H335 Aquatic Acute 1:H400	Cat.4 Cat.2 Cat.3	Ingestion Yeux Inhalation	- Yeux Voies respiratoires	Nocive Irritation Irritation
	<u>Santé humaine:</u> 	Aquatic Chronic 1:H410 EUH031	Cat.1 Cat.1 -	- - -	- - -	- - -
	<u>Environnement:</u> 					

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

2.2	ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE: <u>Mentions de danger:</u> H302 H319 H335 H410 EUH031 <u>Conseils de prudence:</u> P102-P405 P233 P261f P264a P270 P271 P280f P403 P273 P391 P501a <u>Indications additionnelles:</u> EUH206 <u>Substances qui contribuent à la classification:</u> Trocosène sodique dihydraté EC No. 220-767-7	Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement ATTENTION en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008-2017/776 (CLP) Nocif en cas d'ingestion. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Tenir hors de portée des enfants. Garder sous def. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter de respirer les poussières. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
-----	--	--

2.3	AUTRES DANGERS: Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux de la substance: <u>Autres dangers physico-chimiques:</u> On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. <u>Autres effets néfastes physico-chimiques pour la santé humaine:</u> On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. <u>Autres effets néfastes pour l'environnement:</u> On ne connaît pas d'autres effets néfastes.
-----	--



Blueplus Fast



SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1

SUBSTANCES:

Ce produit-ci est une substance.

Description chimique:

Sel de sodium de la 1,3-dichloro-1,3,5-triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione dihydraté.

COMPOSANTS:

50 < 100 %

Trodosène sodique dihydraté

CAS: 51580-86-0 , EC: 220-767-7

CLP: Attention: Acute Tox. (oral) 4:H302 | Eye Irrit. 2:H319 | STOT SE (irrit.) 3:H335 | Aquatic Acute

1:H400 | Aquatic Chronic 1:H410 | EUH031

Indice nr. 613-030-00-X
< ATP01Impuretés:

Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Stabilisateurs:

Aucun

Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l'ECHA sur 27/06/2018.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

Substances SVHC candidates à indure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

SUBSTANCES PERSISTANTES, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTES ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB):

Non disponible.

3.2

MÉLANGES:

Non applicable (substance).



Blueplus Fast



SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:



En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux-mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
<u>Inhalation:</u> 	L'inhalation produit cyanose (lèvres, ongles et peau bleuâtres) due à la formation de méthahémoglobine dans le sang, avec toux, vertige, douleur de tête, difficulté respiratoire et perte de connaissance. L'inhalation peut originer un œdème pulmonaire. Les symptômes de l'œdème pulmonaire ne se manifestent, souvent, jusqu'à quelques heures après et s'aggravent par l'effort physique. Repos et surveillance médicale sont donc essentielles.	S'il y a des symptômes, porter la victime en plein air.
<u>Peau:</u>	Le contact avec la peau produit rougeur, des brûlures et douleur.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.
<u>Yeux:</u> 	Le contact avec les yeux cause rougeur, douleur et larmoiement.	Enlever les verres de contact. Rincer à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
<u>Ingestion:</u> 	Par ingestion, cause une irritation grave ou brûlures chimiques dans la bouche, gorge, oesophage et dans l'estomac. En cas d'ingestion produit cyanose (lèvres, ongles et peau bleuâtres) due à la formation de méthahémoglobine dans le sang, avec douleurs abdominales et nausées.	En cas d'ingestion, demander l'assistance immédiate d'un médecin. Rincer la bouche et ensuite boire abondamment de l'eau. Ne pas provoquer le vomissement, à moins que se soit indiqué expressément par le personnel médical. Si le vomissement ne se produit pas spontanément, maintenir libres les voies respiratoires. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin: Le traitement doit se diriger au contrôle des symptômes et des conditions cliniques du patient.

Antidotes et contre-indications: Non disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION:

Poudres spécifiques ou atmosphère de CO₂. En cas d'incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée. Ne pas utiliser pour l'extinction: gaz inerte à haute pression (par exemple CO₂). Ne pas utiliser pour l'extinction: des extincteurs à poudre à sels d'ammonium. Poursuivre le refroidissement des contenants avec de l'eau une fois que le feu a été éteint.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de nitrogène, composés halogénés. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:

Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

Autres recommandations: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:

Éviter le contact direct du produit.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:

Consulter un expert. Transférer à un récipient approprié pour sa récupération ou élimination. Veiller à ce que les restes ne se mélangent pas avec des matières combustibles.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1.

Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.

Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.



Blueplus Fast



SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1	<p>PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER: Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail. <u>Recommandations générales:</u> Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts. <u>Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</u> Le produit n'est pas susceptible de s'enflammer, déflagrer ou exploser, et ne soutient pas la réaction de combustion par la contribution de l'oxygène de l'air ambiant en quoi il se trouve, de sorte qu'il n'est pas inclus dans le champ d'application de la Directive 94/9/CE relative aux équipements et systèmes de protection destinés à être utilisés dans des atmosphères potentiellement explosives. Ni est applicable les dispositions des exigences particulières pour les installations électriques dans des locaux à risque d'incendie ou d'explosion. <u>Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</u> Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <u>Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</u> Produit dangereux pour l'environnement. Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.</p>
7.2	<p>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS: Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10. <u>Classe de magasin</u> : D'après les dispositions en vigueur. <u>Températures</u> : min: 5. °C, max 40. °C (recommandé). <u>Matières incompatibles:</u> Conserver à l'écart de agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques. <u>Type d'emballage:</u> Selon réglementations en vigueur. Emballages en plastique parfaitement fermés. Éviter l'acier ordinaire. Éviter des alliages légers. <u>Quantités limites (Seveso III):</u> Directive 2012/18/UE: Non applicable (produit per utilisation non industrielle) .</p>
7.3	<p>UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES: Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.</p>



Blueplus Fast



SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Référence doit être faite à normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

<u>Limites d'exposition professionnelle (VLE)</u>	<u>An</u>	<u>VME</u>	<u>VLCT</u>	<u>Observations</u>	
INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
Chlore	2007		0.5		1.5

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directives spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent différer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m ³	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bwt/d	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bwt/d
	-	-	-
<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m ³	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm ²	<u>DNEL Yeux</u> mg/cm ²
	-	-	-
<u>Niveau dérivé sans effet, population générale:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m ³	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bwt/d	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bwt/d
	-	-	-
<u>Niveau dérivé sans effet, population générale:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m ³	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm ²	<u>DNEL Yeux</u> mg/cm ²
	-	-	-

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

<u>Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:</u> - Eau douce, marin et déversements intermittents: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	<u>PNEC Eau douce</u> mg/l	<u>PNEC Marin</u> mg/l	<u>PNEC Intermittent</u> mg/l
	-	-	-
- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	<u>PNEC STP</u> mg/l	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight
	-	-	-
<u>Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:</u> - Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	<u>PNEC Air</u> mg/m ³	<u>PNEC Sol</u> mg/kg dry weight	<u>PNEC Oral</u> mg/kg bwt/d
	-	-	-



8.2

CONTRÔLES D'EXPOSITION:MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:

Veiller à un nettoyage adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale.

Protection respiratoire: Éviter l'inhalation du produit.

Protection des yeux et du visage: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

Protection des mains et de la peau: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE-96/58/CE:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:

Protection adéquate pour les voies respiratoires à de faibles concentrations ou incidence à court terme: Masque avec des filtres du type P2 (blanc), avec un pouvoir de rétention moyen, pour particules irritantes ou nocives solides et/ou aérosols (EN143), Fuite vers l'intérieur: 8%, Facteur de protection assigné jusqu'à 10 fois le VLE. Classe 1: capacité basse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Partide filters must be disposed when you notice an increase in breathing resistance. Pour des travaux brefs, on peut considérer l'utilisation d'une masque avec une combinaison de filtres de charbon actif et particules, du type A2-P2 (EN14387/EN143).

Lunettes:

Lunettes de sécurité avec des protections latérales pour produits chimiques (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.

Écran facial:

Non.

Gants:

Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Niveau minimum recommandé 6, temps de pénétration >480 min (protection de contact permanent). Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 3 ou supérieure, avec un temps de pénétration >60 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. Pour le choix d'un type particulier de gants pour des applications spécifiques, avec une certaine durée, devrait tenir compte des facteurs pertinents dans le lieu de travail (sans limitation à eux), en tant que: autres produits chimiques qui peuvent être manipulés, exigences physiques (protection contre les coupures/piqûres, dextérité, protection thermique), allergies potentielles à la matière avec laquelle le gant est fabriqué, etc. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. S'il est utilisé en solution ou mélangé avec des autres substances, ou dans des conditions différentes de EN374, contactez le fournisseur des gants approuvés. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.

Bottes:

Non.

Tablier:

Non.

Combinaison:

Vêtements appropriés de travail qui évitent le contact du produit. Laver les vêtements de travail contaminés avant de les utiliser à nouveau.

Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut provoquer à long terme des effets négatifs à l'environnement aquatique. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau: Ce produit ne contient aucune substance induse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

Émissions atmosphériques: Non applicable.



Blueplus Fast



SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:Aspect

- État physique : Solide granulé.
- Couleur : Blanc.
- Odeur : Lessive.
- Seuil olfactif : Non disponible

Valeur pH

- pH : Non applicable (solide).

Changement d'état

- Point de fusion : 252 °C
- Point initial d'ébullition : Non applicable

Densité

- Densité de vapeur : Non applicable (solide).
- Densité relative : 1.97 à 20/4°C Relative eau

Stabilité

- Température décomposition : 252 °C

Viscosité:

- Viscosité dynamique : Non applicable (solide).

Volatilité:

- Taux d'évaporation : Non applicable
- Tension de vapeur : Non applicable
- Tension de vapeur : 0.0008 kPa à 50°C

Solubilité(s)

- Solubilité dans feu : 280. g/l à 20°C
- Liposolubilité : Non disponible (manque de données).
- Coefficient de partage: n-octano/eau : -0.06 (comme log Pow)

Inflammabilité:

- Point d'éclair : Ininflammable
- Température auto-inflammation : Non applicable (il maintient pas la combustion).

Propriétés explosives:

Dans la molécule il n'y a aucun groupe chimique associé avec des propriétés explosives.

Propriétés comburantes:

Non classé comme produit comburant.

9.2 AUTRES INFORMATIONS:

- Poids Moléculaire (numérique) : 255.98 g/mol MWn
- Chlore actif : 55. % Cl

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ:

Corrosion pour les métaux: Il n'est pas corrosif pour les métaux.

Propriétés pyrophoriques: Il n'est pas pyrophorique.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE:

Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:

Possible réaction dangereuse avec l'eau, acides, matières basiques, matières combustibles. Au contact d'un acide dégage un gaz toxique (chlore).

10.4 CONDITIONS À ÉVITER:

Chaleur: Tenir éloigné des sources de chaleur. Le chauffage intensif peut produire augmentation de la pression au risque d'éclatement ou explosion. Lors d'un chauffage intensif des fumées toxiques se produisent.

Lumière: S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire.

Air: Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.

Humidité: Éviter l'humidité. Il est hygroscopique. Par atmosphère humide, il se décompose et hydrolyse, formant un produit corrosif qui attaque le fer, acier et autres métaux qui n'ont pas un traitement anticorrosif.

Pression: Irrelevant.

Chocs: Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES:

Conserver à l'écart de agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

Se décompose à perte d'eau d'hydratation. Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes de nitrogène, composés halogénés.



SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1

INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:TOXICITÉ AIGUË:Dosages et concentrations letales :

	<u>DL50</u> (OECD 401) mg/kgoral	<u>DL50</u> (OECD 402) mg/kgcutané	<u>CL50</u> (OECD 403) mg/m3.4h inhalation
Trolosène sodique dihydraté	750. Rat	7600. Lapin	

Dose sans effet observé

Non disponible

Dose minimale avec effet observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Inhalation:</u> Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation.	CLP 3.12. OECD403
<u>Cutanée:</u> Non classé	DL50 7600. mg/kg	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané.	CLP 3.12. OECD402
<u>Oculaire:</u> Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire.	CLP 125.
<u>Ingestion:</u> 	DL50 750. mg/kg	Cat.4	NOCIF: Nocif en cas d'ingestion.	CLP 3.12. OECD401

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Corrossivité/irritation respiratoire:</u> 	Voies respiratoires 	Cat.3	IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires.	CLP 126. 3822.1.
<u>Corrossivité/irritation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané.	CLP 322. OECD404
<u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> 	Yeux 	Cat.2	IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.	CLP 332. OECD405
<u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation.	CLP 342.1.
<u>Sensibilisation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutané.	CLP 3422. OECD406

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Danger par aspiration:</u> Non classé	-	-	Non applicable (solide).	CLP 3.102.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Effets	SE/RE	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Respiratoires:</u> 	SE	Voies respiratoires 	Cat.3	IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires.	CLP 3822.1.

EFFETS CMR:Effets cancérogènes: N'est pas considéré comme un produit cancérogène.Génotoxicité: N'est pas considéré comme un produit mutagénique.Toxicité pour la reproduction: N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.



Blueplus Fast

**EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:**

Routes d'exposition: Peut s'absorber par inhalation de la poussière et par ingestion.

Exposition à court terme: Noof en cas d'ingestion. Imitant pour les voies respiratoires. Imitant pour les yeux.

Exposition prolongée ou répétée: L'exposition répétée par une route quelconque peut provoquer des symptômes similaires à ceux de la toxicité aiguë.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

Absorption percutanée: Non disponible.

Toxicocinétique basique: Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Non disponible.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 TOXICITÉ:****Toxicité aiguë pour le milieu aquatique:**

Trodosène sodique dihydraté

CL50 (OECD 203)
mg/l.96heures

0.30 Poissons

CE50 (OECD 202)
mg/l.48heures

0.20 Daphnie

CE50 (OECD 201)
mg/l.72heures

0.30 Algues

Concentration sans effet observé

Non disponible

Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:**Biodégradabilité:**

Non facilement biodégradable mais il existe évidence de dégradation lente dans l'eau sous des conditions anaérobiques.

Biodegradation aérobique

Trodosène sodique dihydraté

DQO
mgO2/g

%DBO/DQO
5 days 14 days 28 days

2.

Biodegradabilité

Non facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

Hydrolyse: Réagit avec l'eau.

Photodégradabilité: Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Non bioaccumulable.

Bioaccumulation

Trodosène sodique dihydraté

logPow

-0.0600

BCF
L/kg

3.2 (calculée)

Potentiel

Non disponible

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible.

Movilité

Trodosène sodique dihydraté

logKoc

0.870

Constante de Henry
Pa·m3/mol.20°C

Potentiel

Non disponible

12.5 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Non disponible.

12.6 AUTRES EFFETS NOCIFS:

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: Non applicable.

Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non applicable.

Potentiel de réchauffement climatique: Non disponible.

Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS: Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014:**

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d'emballages souillés: Directive 94/62/EC~2015/720/EU, Décision 2000/532/EC~2014/955/EU:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur dassement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Selon les réglementations locales. Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.



Blueplus Fast



SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU: 307714.2 NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A (tritosène sodique dihydrté)14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D'EMBALLAGE:

14.4

Transport par route (ADR 2017) et
Transport par chemin de fer (RID 2017):

- Classe:	9
- Groupe d'emballage:	III
- Code de classification:	M7
- Code de restriction en tunnels:	(-)
- Catégorie de transport:	3 , max. ADR 1.1.3.6. 1000 kg
- Quantités limitées:	5 kg (voir exemptions totales ADR 3.4)
- Document pour le transport:	Fiche de route.
- Consignes écrites:	ADR 5.4.3.4

Transport voie maritime (IMDG 38-16):

- Classe:	9
- Groupe d'emballage:	III
- Fiche de Sécurité (FS):	F-A,S-F
- Guide soins médicaux d'urgence:	-
- Polluant marin:	Oui.
- Document pour le transport:	Connaissance d'embarquement.

Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2017):

- Classe:	9
- Groupe d'emballage:	III
- Document pour le transport:	Lettre de transport aérien.

Transport par voies de navigation intérieures (ADN):

Non disponible.

14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:
Classé comme dangereux pour l'environnement.14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:
S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécur. Conserver à l'écart des denrées alimentaires.14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:
Non disponible.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:

Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2Avertissement tactile de danger: Si le produit est destiné au public en général, il est obligatoire un signal tactile de danger. Les prescriptions techniques concernant les dispositifs permettant la détection des dangers au toucher doivent être conformes à la norme EN ISO 11683, relative aux 'Emballages - Indications tactiles de danger - Exigences.'Protection de sécurité por des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).Législation spécifique sur les produits biocides:

Applicable d'après le Règlement (UE) nr. 528/2012~334/1014), concernant la mise sur le marché et l'utilisation de produits biocides et le Règlement (CE) nr. 1896/2000~1451/2007 relatif aux produits biocides. TP 2) Désinfectant utilisé dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique.

AUTRES LÉGISLATIONS:Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2Autres législations locales:

Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:
Pour ce produit a été fait une évaluation de la sécurité chimique.



Blueplus Fast



SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008-2017/776 (CLP), Annexe III:

H302 Nocif en cas d'ingestion. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2017).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 38-16 (IMO, 2016).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- IATA: Association du Transport aérien international.
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

HISTOIRE:Révision:

Version: 12 06/02/2019
Version: 13 12/02/2019

Modifications en ce qui concerne la Fiche de données de sécurité précédente:

Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque # en couleur rouge et en italique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.